



DANS SA SEANCE DU 21 AOUT 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation simple à Mme Crottaz, Ch. du Monteiron 7, parcelle 326, pour la réfection du mur de soutènement le long de sa propriété ;
- De délivrer une autorisation selon l'article 111 LATC à Profond Fondation de placement, propriétaire de la parcelle 346, rte de la Pale 3, pour la réfection des façades

A pris note

- Du résultat du contrôle radar, effectué par la Police cantonale à la rte de Préverenges en date du 03 juillet dernier : 398 véhicules ont été contrôlés dont 10 conducteurs dénoncés. Le taux d'infractions à Denges est de 2.51% ; le taux d'infractions du canton pour la période en cours est de 4.20%.

La municipalité